

TRANSMISSION DES POUVOIRS

Ce jour, mardi deux juillet deux mille douze à dix-sept heures trente, les Bureaux du Conseil communal de Lausanne pour les années 2011-2012 et 2012-2013 se sont réunis à l'Hôtel de Ville, place de la Palud 2, pour y procéder à la transmission des pouvoirs et des archives du Conseil, cela conformément aux articles 17, 22 d), 23 et 33 du Règlement du Conseil communal du 12 novembre 1985, édition 2008.

Devant tous les membres assemblés, il est constaté la présence :

1. du sceau du Conseil communal de Lausanne (en application du dernier alinéa de l'article 25 dudit règlement, stipulant : *Le président (...) a la garde du sceau du Conseil.*) ;
2. d'un onglet qui constituera le registre N° 55 ; d'un onglet ou registre contenant les feuilles des procès-verbaux originaux et d'un classeur contenant les délibérés des décisions authentiques prises par le Conseil communal pendant l'année 2011-2012 qui vont être reliés pour constituer le registre N° 55 (législature 2011-2016), et déposé aux Archives communales.

Les registres des procès-verbaux et les décisions des années antérieures, soit de 1816 à 2011, reliés par législatures jusqu'au N° 54, sont déposés aux Archives communales, rue du Maupas 47, conformément à l'article 17 du Règlement du Conseil, avec toutes les autres pièces, soit : rapports authentiques et correspondance.

En foi de quoi, ont signé le présent procès-verbal :

Pour le Bureau de l'an 2011-2012 :

| | | |
|--------------------------------------|--------------------------|-------|
| Le président : | Claude-Alain VOIBLET | |
| La 1 ^{re} vice-présidente : | Janine RESPLENDINO | |
| La 2 ^e vice-présidente : | Natacha LITZISTORF SPINA | |
| Le scrutateur : | André GEBHARDT | |
| La scrutatrice : | Elisabeth WERMELINGER | |
| Les scrutateurs suppléants : | Olivier FALLER | |
| | Jacques PERNET | |
| Le secrétaire : | Frédéric TETAZ | |

Pour le Bureau de l'an 2012-2013 :

La présidente : Janine RESPLENDINO

La 1^{re} vice-présidente : Natacha LITZISTORF SPINA

Le 2^e vice-président : Jacques PERNET

Les scrutateurs : Henri KLUNGE

Yvan SALZMANN

Les scrutateurs suppléants : Philippe DUCOMMUN

Philippe CLIVAZ

Le secrétaire : Frédéric TETAZ
